

Des débats en eau trouble **Par Jean-Christophe MASSÉ**

Lundi dernier au Conseil de la communauté urbaine, des élus d'Europe-Ecologie-Les verts ont tenté d'engager le débat sur la question de la gestion de l'eau.

Belle tentative, bien que de mon point de vue maladroite, mais tentative vaine.

De loin, il me semble que chacun campe sur sa position, les uns prônant une gestion publique, les autres une gestion en partenariat public privé, dans ce cas dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Les « c'est moins cher de faire gérer l'eau en régie ! » (gestion publique) répondent aux « Seules les entreprises privées sont véritablement efficaces ! » (1)

Le citoyen qui veut s'intéresser à la question apprend-il quelque chose de tout cela ? Est-il capable ensuite de fonder sa propre opinion sur ce qui a été dit ? Le jour venu, voter pour celui qui l'a convaincu ?

Malheureusement, je crains qu'au 2 premières questions, il faille répondre non.

Faut-il alors se surprendre qu'à la 3^{ème} question, le citoyen réagisse avec ses pieds ou avec ses tripes et non avec sa tête ?

Car malheureusement, il en va de la question de l'eau comme de presque toutes les questions de la gestion de la cité. On demande au citoyen de voter puis de se taire.

Pour en revenir à la gestion de l'eau, n'est-il pas possible d'engager un débat éclairant pour tous les citoyens de l'agglomération et pourquoi pas du département et de la Région ?

Si un tel débat devait être organisé, il me semble qu'il faudrait commencer par traiter le sujet dans l'ordre.

Dans cette logique, la question essentielle n'est pas savoir s'il faut reconduire le contrat de délégation du service public de l'eau, mais quels sont les objectifs que l'on se donne pour la gestion de l'eau, à Marseille, dans l'agglomération, dans le département voire dans la Région.

La réponse à cette question fondamentale est à la fois environnementale, sociale et économique.

Ce n'est pas simplement qu'une question environnementale ; ce n'est pas qu'une question sociale ; ce n'est pas qu'une question économique ; c'est un équilibre sur ces 3 dimensions qu'il faut rechercher et trouver.

Concrètement, il faut réponse à de multiples interrogations comme :

- 1- Comment protéger cette ressource qui est rare ?
- 2- Comment permettre l'accès à l'eau à tous ?
- 3- Comment réduire les coûts de gestion ?

Ces 3 interrogations me viennent à l'esprit. Il y en a sans doute de nombreuses autres.

Pour se livrer au jeu des réponses rapides à ces 3 premières interrogations, je dirais :

1- Comment protéger cette ressource qui est rare ?

- En incitant la réduction à la consommation par exemple en distribuant des économiseurs d'eau (ils s'adaptent sur les robinets) ;
- En incitant à la récupération et à l'usage de l'eau pluviale (pour les espaces verts par exemple ;
- En réduisant les pertes sur les réseaux d'adductions ;
- En ne produisant en eau potable que le strict nécessaire ;

2- Comment permettre l'accès à l'eau à tous ?

- En créant un tarif social. Par exemple : les premiers 30 m³ annuel de consommation à un tarif de moitié inférieur au coût de production + un tarif progressif au-delà par tranche de 30 m³, le tout à recettes globales constantes
- En favorisant l'interconnexion des réseaux de production et d'adduction d'eau afin de sécuriser les approvisionnements

3- Comment réduire les coûts de gestion ?

- En recherchant le bon niveau de production et de gestion de l'eau ;
- En investissant pour réduire les pertes sur les réseaux de transport et d'adduction ;
- En mutualisant les services ; En partageant les compétences.

Là encore, il ne s'agit que des exemples de réponses que l'on peut apporter à ces 3 interrogations. Chacun peut avoir un avis.

Le plus important, c'est de prendre le temps d'une vraie réflexion ; que le débat soit effectivement sur la place publique ; qu'il soit partagé par le plus grand nombre. Il ne suffit pas de parler de la démocratie de proximité, il faut la pratiquer effectivement.

Pour revenir à la Communauté Urbaine, Eugène CASELLI a dit qu'il ne souhaite pas la création de La Métropole telle que la loi le permet. Comme tous les Président des intercommunalités des Bouches-du-Rhône, il préfère la création d'un Pôle Métropolitain, c'est-à-dire non pas une nouvelle structure administrative qui se substitue aux anciennes intercommunalités, mais des coopérations entre les structures intercommunales existantes aujourd'hui.

C'est effectivement une possibilité. Mais alors, il faut bien trouver des objets de coopération. Les transports collectifs a été la première réponse. Oui, cela semble particulièrement nécessaire.

Je pense que la gestion de l'eau peut aussi être un objet de coopération.

D'ailleurs, l'eau du canal de Marseille géré dans le cadre de la délégation de service public de l'eau dite de « Marseille périmètre » (Marseille, Allauch et Septèmes) n'alimente-t-elle pas aussi d'autres communes, d'autres intercommunalités ?

La coopération existe donc déjà dans les faits. Il faut sans doute la redéfinir. Mais avant il faut impérativement la réfléchir.

De la même façon, on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la rationalisation institutionnelle de la production en eau. Il existe aujourd'hui une société publique, une société d'aménagement régionale pour être précis, la Société du Canal de Provence, dont la vocation est de produire de l'eau (elle gère le canal de Provence notamment), avec justement une vision plus large de la gestion de la ressources en eau.

J'allais dire, d'ailleurs la communauté urbaine qui gère l'eau sur son périmètre, est actionnaire de la SCP. Mais non. Par un curieux hasard, tel qu'il en existe quelques uns autour de la communauté urbaine, les actions de cette société sont restées dans le portefeuille de la Ville de Marseille. Un oubli de transfert sans doute.

Cette digression faite, il n'en demeure pas moins que demain, il est possible de créer un champion public régional de la production d'eau en donnant en concession, non à un opérateur privé mais un opérateur public, la SCP, la gestion du canal de Marseille et celle du transport et de la production de l'eau. Resterait la question de la distribution à traiter.

Là encore, je ne dis pas que c'est La Solution, mais que c'est une solution.

Une telle réflexion nécessite d'abandonner des positions dogmatiques, le public c'est mal le privé c'est bien ou l'inverse, et de se poser les bonnes questions sur les objectifs que l'on souhaite atteindre et de réfléchir ensemble aux meilleures réponses.

En un mot, il faut clarifier le débat, ses données et ses enjeux.

La question des moyens, un contrat de délégation de service public passé avec une entreprise privée, avec une société publique locale ou l'instauration d'une régie ne se posera qu'après.

Sinon, le débat se poursuivra en eau trouble.

(1) Pour répondre à Eugène CASELLI qui souhaitait attendre de voir Paris baisser ses tarifs de l'eau avant de se prononcer, je précise que le Conseil d'administration d'Eaux de Paris, l'établissement public qui gère l'eau à Paris, a décidé de baisser le prix l'eau de 8% à compter du 1^{er} juillet 2011.